

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT SECURAS
EXERCICE CLOS AU 31/12/2009**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.

*En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du fonds réuni le 05 juillet 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du fonds commun de placement **FCP SECURAS**, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.*

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

*Nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement **FCP SECURAS**, arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **104 179 DT** et un résultat bénéficiaire de **3 396 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.*

2. Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

*A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement **FCP SECURAS**, arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **104 179 DT** et un résultat bénéficiaire de **3 396 DT** sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.*

4. Vérifications et informations spécifiques :

*Nous avons examiné les informations financières et comptables figurant dans le rapport du gestionnaire du fonds commun de placement **FCP SECURAS** au titre de la gestion de l'exercice 2009, nous confirmons la cohérence des informations données dans ce rapport sur les comptes avec les états financiers annuels du fonds arrêtés au 31 décembre 2009.*

Le Commissaire Aux Comptes/ Salah DHIBI

**BILAN COMPARE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(En Dinars Tunisiens)**

ACTIF	NOTES	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	AC1	83 304	83 327
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			
Obligations et valeurs assimilées		83 304	83 327
Titres OPCVM		0	0
Placements monétaires et disponibilités	AC2	20 875	21 181
Placements monétaires			
Disponibilités		20 875	21 181
Créances d'exploitation	AC3	0	481
Autres actifs	AC4	0	0
TOTAL ACTIF		104 179	104 989
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA1	211	367
Autres créditeurs divers	PA2	1 774	868
Total passif		1 985	1 235
Capital	CP1	98 753	99 996
Sommes distribuables	CP2	3 441	3 758
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		3 441	3 758
Total actif net		102 194	103 754
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		104 179	104 989

**ETAT DE RESULTAT COMPARE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(En Dinars Tunisiens)**

	NOTES	Période du 01/01 au 31/12/2009	Période du 01/01 au 31/12/2008
Revenus du portefeuille-titres	PR1	5 203	5 013
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 416	932
Revenus des OPCVM		787	4 081
Revenus des placements monétaires	PR2		
Total des revenus des placements		5 203	5 013
Charges de gestion des placements	CH1	< 444>	< 375>
Revenu net des placements		4 759	4 638
Autres produits	PR3		
Autres charges	CH2	1 310	955
Résultat d'exploitation		3 449	3 683
Régularisation du résultat d'exploitation	PR4	< 8>	75
Sommes distribuables de la période		3 441	3 758
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	PR4	8	< 75>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		< 53>	< 1 021>
Frais de négociation			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 396	2 662

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009
(En Dinars Tunisiens)**

	Période du 01/1 au 31/12/2009	Période du 01/1 au 31/12/2008
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	3 396	2 662
Résultat d'exploitation	3 449	3 683
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		

Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	< 53>	< 1 021>
Frais de négociation		
Distributions de dividendes	< 3 713>	
Transactions sur le capital	< 1 242>	101 092
Souscriptions		156 504
Capital		155 700
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		< 1 007>
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice		1 811
Rachats	< 1 242>	< 55 412>
Capital	< 1 200>	< 54 500>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	< 33>	824
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	< 9>	< 1 736>
VARIATION DE L'ACTIF NET	< 1 559>	103 754
ACTIF NET		
En début de période	103 754	100 000
En fin de période	102 194	103 754
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	1 012	
En fin de période	1 000	1 012
VALEUR LIQUIDATIVE	102,194	102,524
Taux de rendement annualisé	3.30%	2.93%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2009
(Exprimés en dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DU FONDS

FCP SECURAS est un fonds commun de placement régi par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE et de la STB MANAGER et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier du 8 mai 2007.

NOTE 2 : OBJET

Le fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 et 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultant à mesure qu'ils sont courus.

3-2 : Evaluation des placements en actions OPCVM et valeurs assimilées

Les placements en actions OPCVM et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capital, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-3 : Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 : Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 : charges d'exploitation

Les frais à supporter par le fonds commun de placements sont de :

- 0,3% au titre des frais de gestion (STB manager)
- 0,1% au titre des frais du dépositaire (STB)

Les autres frais (redevances CMF, honoraires du commissaire aux comptes,...) sont à supporter par le fonds commun de placements.

AC1 Portefeuille-titres**a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés****b. Obligations et valeurs assimilées**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
BTA 09 mai 2022, coût d'entrée	80 480,000	80 480,000
BTA, Intérêts courus à l'achat	-	931,595
BTA, Intérêts courus	2 867,375	1 923,682
	-	-
résorption des surcotes	42,777	7,566
Valeur des obligations et assimilées	83 304,598	83 327,711

c. Titres OPCVM**AC2 Placements monétaires et disponibilités****a. Placements monétaires****b. Disponibilités**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Banque	20 874,731	21 180,718
Valeur des liquidités et assimilées	20 874,731	21 180,718

AC3 Créances d'exploitation

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
RS sur BTA (20% sur les intérêts à l'achat payés sur BTA)	-	480,921
Total des créances d'exploitation	-	480,921

AC4 Autres actifs**PA1 Opérateurs créditeurs**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Frais du gestionnaire	17,163	275,578
Frais du dépositaire	194,107	91,865
Total des dettes d'exploitation	211,270	367,443

PA2 Autres créditeurs divers

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Redevances CMF	63,983	64,091
Dettes abonnées	1 709,788	804,140
Total des dettes d'exploitation	1 773,771	868,231

CP1 Capital

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Capital initial	101 200,000	100 000,000
Souscriptions	-	55 700,000
Rachats	-1 200,000	-54 500,000
Plus values réalisées/OPCVM	202,166	43,862
Moins values réalisées/OPCVM	-255,936	-1 064,949
sommes non distribuables	-1 204,451	-
régularisations des sommes non distribuables	-	-

	11,322	
régularisations sur souscriptions	-	-1 007,215
régularisations sur rachats	-	823,851
Total du Capital	98 753,101	99 995,549

CP2 Sommes distribuables

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,571	-
Autres résultats reportés	-0,007	
Sommes distribuables de l'exercice	3 440,623	3 758,127
Total des sommes distribuables	3 441,187	3 758,127

PR1 Revenus du portefeuille-titres**a. Revenus des actions****b. Revenus des obligations et assimilées**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Revenus des obligations et valeurs assimilées, potentiels	2 867,375	931,595
Revenus des obligations et valeurs assimilées, échus	2 480,222	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées, début période	-931,595	-
Total des revenus des obligations et assimilées	4 416,002	931,595

c. Revenus des OPCVM**d.**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Revenus des obligations et valeurs assimilées, potentiels	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées, échus	787,152	4 081,194
Revenus des obligations et valeurs assimilées, début période	-	-
Total des Revenus d'OPCVM	787,152	4 081,194

PR2 Revenus des placements monétaires**CH1 Charges de gestion des placements**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Rémunération du Gestionnaire	306,679	275,578
Rémunération du Dépositaire	102,242	91,865
Résorptions des surcotés	35,211	7,566
Total des charges de gestion des placements	444,132	375,009

PR3 Autres produits**CH2 Autres charges**

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Redevances CMF	102,242	91,865
Honoraires CAC, estimés	000,048	863,361
Frais de publicité	200,600	
autres charges d'exploitation	6,834	

Total des autres charges	1 309,724	955,226
---------------------------------	------------------	----------------

PR4 Régularisation des charges et des revenus de l'exercice

Désignations	Montants 31/12/09	Montants 31/12/08
Régularisation du résultat d'exploitation (souscription)	-	1 811,199
Régularisation du résultat d'exploitation (rachats)	8,675	-1 735,626
Total des régularisations de revenus de l'exercice	8,675	- 75,573

NOTES SUR LE RESPECT DES RATIOS REGLEMENTAIRES

RATIO	RATIOS REELS	RATIOS MAXIMUM	ECART
RATIO DE LIQUIDITE	20,427%	20%	0,427%
RATIO D'EMPLOI EN VALEURS MOBILIERES	81,515%	80%	1,515%